

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1906

Artikel: FIFA : le ballon d'or
Autor: Franchini, Federico
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025722>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

respect des législations d'intérêt public. Le droit cantonal peut prévoir d'autres voies de droit permettant d'élargir l'accès au juge pour ce type de litiges. Un renforcement des instruments de surveillance internes à l'administration est également souhaitable, tout comme une

amélioration du dispositif des recours abstraits.

Le droit de procédure est l'expression de la conception dominante de «*l'idée de justice*». A cet égard, force est de constater que le système judiciaire suisse continue à faire

la part belle à la défense des intérêts des particuliers, et ce malgré les quelques palliatifs prévus. Cette conception passéiste ne contribue pas à la résolutions des difficultés de mise en œuvre de certaines politiques publiques.

FIFA: le ballon d'or

Invité: Federico Franchini • 31 mars 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/17081>

Une association sans but lucratif très singulière

D'un point de vue financier, l'année 2010 a été très positive pour la FIFA. La Coupe du monde en Afrique du Sud a généré d'importants bénéfices et les dirigeants principaux n'ont pas manqué l'occasion de s'auto-récompenser.

«*Pour le jeu, pour le monde*».

Sepp Blatter conclut ainsi la présentation du Rapport financier¹⁵ de la FIFA 2007-2010 au début du mois de mars à Zurich. Pour le jeu, pour le monde, mais aussi pour le compte.

Bénéfices et bonus

En quatre ans, la Fédération internationale de football a vu ses profits nets atteindre 641 millions de dollars. Grâce au succès de la dernière Coupe du monde, les bénéfices pour l'année 2010 s'élèvent à 202 millions de dollars. Julio Gordona, président de la Commission des finances, est plus explicite et parle d'un cycle palpitant, d'un véritable succès financier pour la FIFA. Le rapport indique que 32,6 millions

sont destinés à rétribuer des «*prestations à court terme*», véritables bonus qui seront versés aux principaux dirigeants, membres du Comité exécutif et de la Commission des finances. Au total 34 personnes bénéficieront de ces rétributions spéciales: *grosso modo* un million de dollars pour chaque haut fonctionnaire du foot mondial.

La Coupe du monde en Afrique du Sud

Un Sepp Blatter souriant a salué la réussite de la Coupe du monde qui permet à la Fédération d'augmenter les investissements dans les projets de développement. Tout le monde ne partage pourtant pas cette vision. Les associations actives dans l'aide au développement ont été très critiques.

L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) a commandé une étude¹⁶ sur l'impact de la manifestation: l'Etat sud-africain a assumé un trou financier d'environ trois milliards de francs au lieu d'un bénéfice de 700 millions prévu au départ. Ce déficit résulte principalement

d'avantages fiscaux spéciaux concédés à la FIFA. Et pour ce qui concerne les investissements dans les projets de développement? On a beaucoup entendu parler du programme «*Football for Hope*» qui prévoyait la création de vingt centres censés promouvoir la santé, l'éducation et le football dans les communautés les plus défavorisées d'Afrique. À titre comparatif: le budget prévu pour ce projet, 34 millions de dollars, est presque le même que le montant des bonus reçus par les 34 dirigeants.

Association sans but lucratif

La FIFA a son siège à Zurich. Elle est considérée comme une association sans but lucratif d'utilité publique et, pour cette raison, bénéficie d'un statut fiscal spécial qui l'exonère de l'impôt cantonal et communal. Naturellement, comme le rappelle l'Administration fédérale des finances, l'exonération accordée à une association ne porte que sur le bénéfice réalisé par celle-ci. Les salaires et autres rémunérations versés aux employés demeurent imposables.

On est bien d'accord, mais est-il justifiable considérer comme association sans but lucratif une société qui verse de pareils bonus à ses dirigeants? L'AFF et le département des finances zurichois ne répondent pas à cette question pour des raisons de secret fiscale.

Les politiciens, à droite comme à gauche, s'expriment de manière très critique¹⁷ à l'égard des pratiques de la FIFA. A droite le conseiller national UDC Ronald Büchel affirme qu'il est surprenant que des fonctionnaires bénévoles prennent des millions de bonus, surtout en considérant qu'il s'agit d'une société qui ne paie pratiquement pas d'impôts. La conseillère nationale PDC argovienne Ruth Humbel affirme la nécessité politique de s'occuper sérieusement de la question du statut de certaines sociétés sans but lucratif#. A gauche, le popiste Joseph Zisyadis se dit scandalisé et parle

d'un véritable détournement du statut de société d'utilité publique.

L'exemple vaudois

Le cas de la FIFA impose une réflexion sur le statut de certaines associations sans but lucratif. Mise à part la FIFA, la Suisse abrite le siège de beaucoup d'autres fédérations de ce genre. A ce propos, le canton de Vaud est un exemple très significatif puisqu'il accueille 26 fédérations et 20 associations sportives internationales (du CIO à l'UEFA, de l'UCI à la Fédération internationale de baseball, etc.). La présence du Comité olympique est sûrement un pôle d'attraction pour les autres fédérations, de même que la proximité avec la Genève internationale et d'autres atouts spécifiques de la région.

Toutefois les substantiels avantages fiscaux constituent un attrait important. Ces avantages ne semblent pourtant pas

inquiéter les autorités cantonales et fédérales qui considèrent l'impact financier non négligeable de la présence de ces fédérations. Une étude¹⁸ réalisée par l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) a établi que, pour le seul canton de Vaud, les retombées totales générées par les sociétés et les fédérations sportives internationales se montent 200 millions de francs par an.

Le sport est magie, émotions et fatigue. Mais il est de plus en plus *business*, argent et pouvoir. La FIFA et le foot sont le symbole de cette double dimension. La véritable magie est cependant d'avoir transformé une pièce de cuir gonflée à l'air en un ballon d'or.

Federico Franchini a fait ses études de sciences politiques à l'Université de Lausanne. Son blog: L'ora dell'eresia!¹⁹